

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 17 NOVEMBRE 2011

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, le 17 novembre deux mille onze à vingt heures et trente minutes, sous la présidence de Monsieur Guy COURSAN, Maire.

Date de convocation : 10 novembre 2011

Date d'affichage : 10 novembre 2011

Présents: MM et MMES Guy COURSAN, Annie MERVEILLEUX, Nathalie COPPOLANI, Eric VILLETTE, Jérôme GOYALLON, Olivier MOLANT, Jacques FLEURANT, Barbara de MONTBRON, Serge TORLINI, Karine SERGENT, Marie-Sophie BOTHOREL, Philippe MOUNIER,

Absents excusés: MME Nezha ROUGIER, MM Pierre VENAYRE, Dominique STANCHIERI,

Pouvoirs : Mme Marie-Pierre GUILLAS donne pouvoir à M Serge TORLINI, Mme Maylane BACCAM donne pouvoir à M Guy COURSAN, Mme Virginie COSSEVIN donne pouvoir à Mme Nathalie COPPOLANI, M Guy PETITPIERRE donne pouvoir à M Olivier MOLANT.

MME Annie MERVEILLEUX a été élue secrétaire de séance à l'unanimité

Après avoir constaté que le quorum était atteint, le Maire déclare la séance ouverte.
Le procès verbal de la séance du 18 juillet 2011 est approuvé à l'unanimité.

Il est alors procédé à l'ordre du jour.

1- ADMINISTRATION GENERALE

A- Droit à la formation professionnelle dans la fonction publique territoriale

La loi de finances rectificative pour 2011, adoptée par le parlement entraîne l'abaissement de la cotisation versée au Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) de 1% à 0.9% entraînant ainsi une baisse de 10% de la cotisation versée par les collectivités.

Cette décision qui ampute les recettes de la formation de 33.8 millions d'euros dès 2012 et que le CNFPT devra compenser pour maintenir le volume et la qualité de la formation, risque d'avoir des répercussions sur les frais annexes à la formation (transports, restauration, hébergement) voire même de rendre payantes certaines formations.

Si la cotisation au CNFPT baisse de 10%, pour maintenir les niveaux de formation des agents, les collectivités risquent d'être amenées à prendre en charge tout ou partie de ces frais annexes.

Dans un communiqué de presse, l'Association des Maires de France se positionne :

« Diminuer le taux de cotisation des collectivités locales, aujourd'hui fixé à 1% de leur masse salariale, fragiliserait la seule institution qui assure une réponse mutualisée aux besoins de formation des agents des collectivités territoriales ».

C'est pourquoi, l'AMF préconise le maintien de l'effort financier actuel des collectivités consacré à la formation.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de demander que soit rétabli le taux plafond de 1% de la cotisation versée au CNFPT par les employeurs territoriaux pour la formation professionnelle de leurs agents.

Vote Pour : 10

Contre : 4

Abstention : 1

B- Création d'un poste d'adjoint technique bâtiments espaces verts

Le Maire informe le Conseil Municipal que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Depuis octobre 2010, un agent compétent en bâtiments et espaces verts, est employé à raison de 24h hebdomadaires dans le cadre d'un contrat aidé pour renforcer les effectifs du service technique. Cet agent, qui donne toute satisfaction pourrait être employé à temps complet en 2012.

Pour ce faire, il est nécessaire de créer un poste d'adjoint technique polyvalent bâtiments espaces verts et de procéder dès aujourd'hui à sa publication auprès du Centre de Gestion.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- 1 - La création d'un emploi d'adjoint technique 2^{ème} classe polyvalent bâtiments espaces verts à temps complet à raison de 35h hebdomadaires à compter du 1^{er} février 2012.
- 2 - D'inscrire au budget 2012 les crédits correspondants
- 3 - De modifier le tableau des emplois comme ci-dessous à compter du 1^{er} février 2012

FILIERE TECHNIQUE		
Cadre d'emploi	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	
Grade	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	
	Effectif 2011	Effectif 2012
	7	9

Barbara de MONTBRON rejoint l'assemblée
Vote à l'unanimité

C- Recrutement d'un adjoint technique polyvalent entretien des locaux service de restauration scolaire

Considérant le départ en retraite d'un adjoint technique polyvalent entretien des locaux et service restauration scolaire,

Considérant que l'agent qui le remplace est actuellement mis à disposition par le centre de gestion dans le cadre de la convention remplacement,

Considérant que cet agent donne actuellement toute satisfaction et remplit les conditions,

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- 1 - De recruter cet agent au grade d'adjoint technique 2^{ème} classe polyvalent entretien des locaux et service restauration scolaire à temps non complet à raison de 28 h hebdomadaires. La vacance d'emploi a été effectuée auprès du Centre de gestion et la nomination pourrait intervenir à compter du 1^{er} février 2012.
- 2 - D'inscrire au budget 2012 les crédits correspondants.

Vote à l'unanimité

D- Accueil d'une apprentie CAP agent polyvalent en restauration collective

La Commune peut accueillir des jeunes qui souhaitent obtenir un diplôme dispensé dans un centre de formation d'apprentis (CFA) en alternance avec l'entreprise.

Ainsi, le 4 novembre 2011, suite à la réunion Maire Adjoint, à sa demande, et, avec l'accord des cuisinières, une jeune Jarnaise de 16 ans a rejoint le service de restauration scolaire pour y préparer un CAP d'agent polyvalent de restauration en collectivité.

Cette formation de 2 ans est rémunérée à raison de 25% du SMIC la 1^{ère} année et 37% la 2^{ème} année soit 341 euros mensuels la 1^{ère} année.

La commune est exonérée des cotisations patronales de sécurité sociale. Seules les cotisations accident du travail et maladie professionnelle sont dues.

Les crédits correspondants sont prévus au budget 2011.

Vote à l'unanimité

2- FINANCES PUBLIQUES

A- Décision modificative N°2

Olivier MOLANT expose :

Pour financer la dépense concernant l'installation d'une alarme en mairie et l'anticipation des travaux de voirie « 2^{ème} tranche rue des Pluviers Dorés » Il est proposé au Conseil Municipal la décision modificative suivante :

Article- Chapitre- Opération	Libellé	Dépenses	Recettes
020 (020)	Dépenses imprévues	-3000,00€	
2181 (21)-104	Installations Générales, agencement et aménagement	3000,00€	
2315 (23)-86	Installation, matériel et outillage technique	-191 005,30€	
1641 (16)-86	Emprunt en euros		191 005,30€

Vote à l'unanimité.

B- Loyer logement communal

La commune est propriétaire d'un logement de type 3, vacant depuis le 1^{er} août 2011, situé 12 bis rue de l'église à La Jarne.

Le maire propose de l'attribuer à une administrée à nouveau domiciliée sur la commune, hébergée actuellement dans sa famille.

Un bail de trois ans sera établi. Le loyer, actuellement de 450,52€, pourrait être augmenté à raison de 500€ mensuel.

Le locataire s'acquittera des charges courantes et de la taxe d'habitation. Chaque année, la commune lui refacturera la redevance des ordures ménagères.

Vote Pour : 15

Vote contre : 1

C- Révision triennale loyer pharmacie

Olivier MOLANT expose :

Malgré le changement de propriétaire, le bail de la pharmacie, sise 100 rue Nationale 17220 La Jarne, consenti, pour une durée de 9 ans, le 3 octobre 2005, prévoit une révision triennale du loyer.

La révision des loyers s'effectue en fonction de l'indice trimestriel de référence qui est publié chaque trimestre par l'INSEE.

Loyer actuel : 1161.55€

Indice de référence:

2^{ème} trimestre 2010 = 1 517

2^{ème} trimestre 2007 = 1 435

$$\frac{1161.55 \times 1 517}{1435} = 1227.92\text{€}$$

Nouveau Loyer : 1227.92€

Maylane BACCAM rejoint l'assemblée

Vote à l'unanimité

3-DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

A- Nom de rue

Eric VILLETTE expose :

A la demande de nouveaux riverains qui s'installent dans le lotissement « Les Trémières II », le Maire et les Adjointes ont procédé au choix d'un nom concernant la rue située dans la prolongation de la rue des Trémières.

Compte tenu de sa situation dans le lotissement et sur proposition des riverains, le nom de « rue des Trémières » est proposé au Conseil Municipal.

Vote à l'unanimité.

B- Implantation antenne Orange

Eric VILLETTE expose :

L'opérateur Orange a mandaté la société SPIE pour rechercher un lieu adapté à l'accueil d'une antenne relais de téléphonie sur la commune.

Après étude, le site du terrain de sports pourrait convenir dans la mesure où il n'y a pas d'habitations à proximité immédiate. L'antenne qui serait implantée et pourrait servir à installer un futur éclairage du stade ne sera donc pas visible et les équipements orange viendront se confondre avec la haie de tuyas.

Pour ce faire, le Conseil Municipal doit autoriser le Maire à signer un bail de 12 ans avec Orange France moyennant un loyer annuel de 5 000€ (cinq mille euros) nets, toutes charges incluses.

De convention expresse entre les parties, le loyer sera augmenté annuellement de 2 %. Cette révision interviendra de plein droit à la date anniversaire de la signature du bail, sur la base du loyer de l'année précédente pour la présente période.

A titre exceptionnel, il est possible de verser 3 années de loyer en une fois soit 15 000€, puis 5 000€ la quatrième année et 5000€ indexé à 2 % les années suivantes.

Vote à l'unanimité

4-VOIRIE COMMUNALE

Aménagement rue des Pluviers Dorés –Tranche 2

Eric VILLETTE expose:

La 1^{ère} tranche des travaux d'aménagement rue des Avocettes et rue des Pluviers Dorés est presque terminée. Pour faciliter la circulation des bus, une partie des travaux de la 2^{ème} tranche dont le plateau surélevé pourrait être aménagée dès maintenant.

C'est pourquoi, Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer les documents permettant la poursuite du chantier dans les conditions ci-dessus.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget au chapitre 23 article 2315 opération 86.

Vote à l'unanimité

5-DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Subvention replantation CDA

Jérôme GOYALLON, expose

Depuis 3 ans, dans le cadre de la reconquête du paysage, la commune a mis en place un programme de replantation de haies et d'arbres qui a permis de reconstituer, entre autres, un linéaire bocager. Des arbres fruitiers correspondants au nombre d'enfants nés sur la commune ont été, également, plantés dans le parc de la salle Mélusine.

Cette année, les projets concernent la replantation d'une haie arbustive en bordure d'un terrain lieu dit « la Prée Orgeron », dont la composition est en cours d'étude, en concertation, avec l'agriculteur qui cultive cette parcelle.

Compte tenu de l'échéance prochaine de dépôt de demande d'aide financière à la replantation, Jérôme GOYALLON demande au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à solliciter la subvention permettant de financer 50% de la dépense auprès de la Communauté d'Agglomération de la Rochelle.

Vote à l'unanimité

6-ASSOCIATIONS

Dissolution Association des Jeunes de la Commune

Le Maire expose

Par décision en date du 13 décembre 2006, l'AJC a décidé de mettre un terme à son activité.

Pour que le Maire puisse faire procéder à la clôture du compte au crédit coopératif qui présente un solde positif d'une dizaine d'euros, il convient de l'autoriser à effectuer toutes les démarches nécessaires le permettant.

Vote à l'unanimité.

7-SUBVENTION EXCEPTIONNELLE CHAMPIONNAT DE VOILE

Annie Merveilleux expose

Par délibération en date du 2 février 2009, le Conseil Municipal a soutenu financièrement un projet sportif concernant deux enfants de La Jarne scolarisés en Sport études voile au collège Fromentin qui sont devenus champions académiques UNSS planche à voile en octobre 2008 et se sont qualifiés pour le championnat de France en Guadeloupe en 2009.

A ce jour, l'un des deux jeunes, Yann, aujourd'hui en terminale sports études au Lycée DAUTET, qui fait partie de la liste Espoirs du Ministère des Sports et a participé à plusieurs régates internationales, est arrivé 11^{ème} sur 80 au Championnat du monde qui a eu lieu en SARDAIGNE.

Pour se rendre à Cagliari, il est parti avec une équipe de Bretagne ce qui a permis de mutualiser le coût du véhicule et de l'encadrement d'un entraîneur sur place.

Le coût de ce déplacement s'est élevé à 700 euros et 150 euros pour les frais d'inscription.

Pour l'aider à compléter son budget 2011-2012, il est proposé, au Conseil Municipal, d'accorder, à Yann, une subvention exceptionnelle de 150 euros ce qui correspond à la prise en charge des frais d'inscription.

Vote à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Projet de construction d'un city-stade

Eric VILETTE informe le Conseil :

Après la construction de son centre socioculturel « La maison de Mélusine » dans lequel de nombreuses activités culturelles sont proposées chaque année comme le festival musical des mercredis Eclectiques (9 à 12 concerts gratuits), la commune de la Jarne poursuit sa politique engagée depuis de nombreuses années en faveur du développement d'activités sportives et culturelles dans le centre du village.

Pour ce faire, il est proposé au Conseil Municipal d'aménager et d'offrir des équipements sportifs dont les conditions d'utilisation seront suffisamment souples pour être attractives auprès des jeunes Jarnais, et des licenciés des associations sportives Jarnaises.

Suite à une réflexion en concertation avec les associations, la construction d'un plateau multisports dans sa configuration la plus simple au cœur du village, à proximité directe de logements sociaux et de pavillons individuels, à 50 mètres de la salle culturelle et situé au sein du complexe sportif, pourrait devenir un lieu stratégique pour favoriser la rencontre et inciter les jeunes à se retrouver autour d'activités sportives saines et conviviales.

Les travaux portent sur l'installation d'une plateforme de jeux multisports, d'un système de protection le ceinturant et d'un éclairage adapté dont le coût se décompose comme ci-dessous :

Ø	VRD + abords	22 000.00€HT
Ø	Eclairage	12 000.00€HT
Ø	Terrain Multisports	60 000.00€HT

Ce projet qui figure au Projet pluriannuel d'intervention (PPI) de la Commune, fait actuellement l'objet d'une étude de faisabilité tant sur le plan technique que sur le plan financier.

La recherche de financements est en cours et, à ce titre, une demande de subvention pourrait être obtenue auprès de la CDA dans le cadre de la politique de la ville au titre du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS).

Le Conseil Municipal devra autoriser le Maire à solliciter toutes les subventions possibles permettant le montage financier de ce projet.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h45.

La Secrétaire de Séance,

Le Maire,

Annie MERVEILLEUX

Guy COURSAN